


# TRAMADOL


Fiche d'information pour les sportifs & le personnel d'encadrement des sportifs

À partir du 1er janvier 2024, le **tramadol** sera ajouté à la Liste des interdictions. Il ne sera interdit que pendant la période en compétition.


## Qu'est-ce que le **tramadol**?

 Le **tramadol** est un type de médicament utilisé pour soulager et traiter les douleurs modérées à sévères.


## Qu'est-ce qui change ?

 À partir du 1er janvier 2024, le **tramadol** a été ajouté à la catégorie S7 (stupéfiants) de la Liste des interdictions, qui ne sont interdits qu'en compétition.


## Pourquoi cette nouvelle est-elle importante ?

 Les données de suivi montrent que le **tramadol** est utilisé dans certains sports. Les sportifs, les entraîneurs, les professionnels de la santé et autre personnel d'encadrement doivent être conscients de ce changement afin d'éviter que des sportifs soient contrôlés positifs par inadvertance.

## Pourquoi le **tramadol** est-il interdit ?

 Le **tramadol** est un opioïde utilisé pour traiter les douleurs modérées à sévères. Le **tramadol** peut également avoir des effets secondaires négatifs, tels que la dépendance physique, l'accoutumance aux opiacés et des problèmes de surdosage, ce qui représente un risque pour la santé des sportifs. En outre, certaines études suggèrent que le **tramadol** peut améliorer les performances physiques dans certains sports.

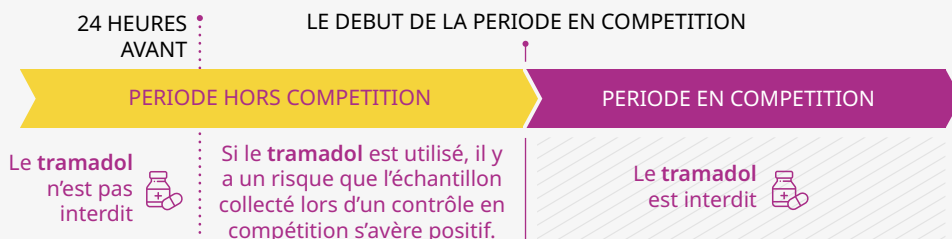
## À quoi correspond la période en compétition ?

 La période en compétition commence généralement à 23h59 le jour précédant le début de la compétition. Les sportifs doivent vérifier auprès de leur fédération internationale (FI) si la période en compétition est différente pour leur sport.

## Que se passe-t-il si un sportif se voit prescrire du **tramadol** ?

Si un sportif a besoin d'utiliser du **tramadol** pendant la période en compétition pour traiter un problème médical diagnostiqué, il doit demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). Les sportifs et le personnel d'encadrement des sportifs (PES) doivent contacter leur organisation nationale antidopage (ONAD), leur fédération internationale (FI) ou l'organisation responsable de la grande manifestation pour plus d'informations sur la manière et le moment de faire une demande.

Si le **tramadol** est utilisé dans les 24 heures précédant le début de la période en compétition, les sportifs doivent savoir qu'il existe un risque que l'échantillon de contrôle prélevé en compétition revienne positif. Le sportif, avec l'aide de son médecin, doit préparer son dossier médical au cas où une demande d'AUT rétroactive serait nécessaire.



**Important:** Les sportifs et leurs professionnels de la santé doivent disposer de la documentation médicale nécessaire pour étayer leur demande d'AUT. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Liste de vérification aux fins d'une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques \(AUT\) - Gestion de la douleur](#) (disponible en anglais seulement).

Si l'AUT n'est pas approuvée et que le sportif est contrôlé positif en compétition, le sportif peut faire l'objet d'une sanction, quel que soit le moment où il a utilisé le **tramadol**.

Si un sportif utilise du **tramadol** plus de 24 heures avant la période en compétition, il est peu probable que le résultat du contrôle en compétition soit positif.

## Que doivent faire les sportifs ?

- **Être conscient** et comprendre les risques de dopage involontaire liés à l'utilisation du **tramadol**.
- **S'adresser** à leur professionnel de la santé et à leur personnel d'encadrement du sportif pour s'assurer qu'ils sont au courant du changement de statut du **tramadol**.
- **Explorer** les options d'une alternative non interdite avec leur professionnel de la santé.
- **Vérifier** les règles de la compétition et de la FI pour comprendre quand commence la période en compétition.
- **Préparer** un dossier médical complet au cas où une AUT serait nécessaire et se renseigner auprès de leur ONAD, ORAD, FI ou organisation responsable de grande manifestation pour la procédure de demande d'AUT.
- **En apprendre** plus sur la Liste des interdictions et les AUT sur ADEL.